

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception ;	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Extension de l'activité de traitement de surf	 Intitulé du projet ace de l'usine NTN Transmissions Europe (Alloni 	nes - 72).
2.1 Personne physique	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	perimonnaire(s)
Nom Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	NTN Transmissions Europe	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alain CAILLOT, Directeur Général	
RCS / SIRET 4 2 1 1 6 2 7	5 1 0 0 0 2 6 Forme juridique	S.A.
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire i	n°I
	ou des seuils et critères annexé à l'article R. 12 Ilmensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie
1. Installations classées pour la protection	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Colonne "projet soumis à évaluation environner	mentale"
	a) installation mentionnées à l'article L515-28 =: b) installations mentionnées à l'article L515 - 32	
code de l'environnement).	Colonne "projet soumis à examen au cas par cas	s": a) Autres installations classées pour
	la protection de l'environnement soumises à au d'une activité pour laquelle le site est déjà soum	
	25 65-2-a.	is a dutorisation, sous la rubrique
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	<mark>uels travaux de démolition</mark> ne nouvelle ligne de nettoyage/dégraissage et p	hosphatation de pièces métalliques
avant mise en peinture.	ie nouvelle lighte de hettoyage/degraissage et p	mosphatation de pieces metainques,
La nouvelle ligne de production sera install	ée à l'intérieur du bâtiment de production exist	ant

4.2 Objectifs du projet

La société NTN Transmissions Europe produit des constituants de joints transmission pour l'automobile.

L'objectif de notre projet est d'améliorer la tenue à la corrosion des pièces que nous produisons.

Il s'agit d'une activité qui était auparavant sous-traitée à l'extérieur de l'entreprise, et/ou réalisée dans d'autres usines de notre groupe à l'international.

Les activités classées réalisées actuellement sur le site de NTN sont les suivantes:

- Régime de l'autorisation: Traitement des métaux (2565-2-a)
- Régime de l'enregistrement : Travail mécanique des métaux et alliages (2560-B-1), Nettoyage dégraissage de surfaces (2563-1), Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (2921-a)
- Régime de la déclaration: Production industrielle par trempé, recuit, revenu (2561), stockage de pneumatiques (2663-2-c), charge d'accumulateurs (2925), emploi de gaz à effets de serre (4802.2-a).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'échelonne sur plusieurs mois:

- une première phase de décembre 2016 à avril 2017 : déplacement de moyens d'assemblage pour libérer la place pour la nouvelle ligne, déplacement d'une zone de stockage de graisses pour affecter un local existant pour le traitement des effluents
- une seconde phase préparatoire des énergies et utilités nécessaires au fonctionnement des moyens, d'avril 2017 à août 2017 :
 - génie civil pour renforcer la résistance aux charges du sol du bâtiment pour accueillir les installations, créer des rétentions.
- amenée des réseaux nécessaires au fonctionnement de la nouvelle ligne et ses annexes (électricité, gaz, eau de ville et eau usée, air comprimé)
- une troisième phase d'arrivée et de mise en place des moyens achetés de juin 2017 à aout 2017 : déchargement, mise en place, branchements des moyens.

L'objectif est que les installations soient prêtes pour un démarrage des moyens en septembre 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle installation permettra de passer la totalité des pièces concernées par un traitement anti-corrosion pour les clients premium, soit 4 millions de pièces par an.

L'exploitation des installations sera réalisée telle qu'actuellement, en respectant les dispositions prévues par la réglementation, notamment l'arrêté ministériel du 30 juin 2006.

Les nouvelles activités seront intégrées dans les certifications du site:

ISO TS 16949: système de management de la qualité applicable au secteur automobile,

ISO 14001: système de management de l'environnement,

ISO 50001: système de management de l'énergie.

Le site de NTN Transmissions Europe produit 24H/24 et 7J/7.

L'embauche d'une vingtaine de personnes est prévue pour l'exploitation de ces nouveaux moyens.

La décision de l'autorité environnen Le projet d'extension fait l'objet d'un p des activités du site, selon l'article R18 L'extension des activités du site concer l'Environnement: - Extension de l'activité de traitement d	1-46 du Code de l'Environnement. rne les activités suivantes, qui sont des Inst de surface, déjà autorisée pour le site au tit régime de la déclaration, pour la rubrique	a' autorisation (s). re, dans le cadre de la modification/extension callations Classées pour la Protection de re de la rubrique ICPE 2565-2-a.
	projet et superficie globale de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Gran Rubrique ICPE 2565-2-a) Extension de	deurs caractéristiques l'activité de traitement de surface	Valeur(s) 13300 litres
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation NTN Transmissions Europe Z.A des Trémelières 72704 ALLONNES CEDEX	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ :	ng. 0_°07'43"67E Lat. 47°57'36"68N
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	d'autorisation d'exploiter délivré un arrêté préfector 1999. Infles projet et	existent? Qui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Atin de réunir les informations nécessaires pour rempil: le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chaqune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Out	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et foristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	and Alberta Managarian State	X	
En zone de montagne ?	I	ធ	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le territoire de l'agglomération du Mans est couvert par un plan de prévention du bruit. Il existe un arrêté préfectoral du 18 mars 2016 classement sonore des infrastructures de transports terrestres vis à vis du bruit dans le département de la Sarthe. Le site est à proximité de la route de la Suze - catégorie 3 - bande affectée de 100m, et à côté de la ligne SNCF Le Mans Angers catégorie 3 - bande affectée de 100m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

	En Tatavian establica tablaviani establica	printifypholys ys ystyri pelenhalasiu tys	Présence d'un ruisseau en bordure du site (ruisseau des Trémelières).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	প্র		La commune d'Allonnes est couverte par un plan de prévention du risque naturel inondation et en zone de sismicité faible. Le secteur d'implantation du site actuel n'est pas concerné par le risque inondation. Il est situé en zone de niveau retrait gonflement des argiles d'aléas moyen.
Dans un site ou sur des sois peliués ?		×	Selon les bases de données Basias et Basol, le site le plus proche est situé à environ 1 km au sud-est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Les communes d'Allonnes et du Mans sont inclues dans une ZRE.
Dans un périmètre de pretection rapprechée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		⊠	Pas de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?	•	×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'Impact potentiel L'alimentation en eau du site est réalisée par le réseau public de distribution d'eau potable de la commune, géré par le Syndicat Mixte AEP Région Mancelle (SIDERM). Engendre-t-II des Les consommations d'eau du site avec l'extension sont estimées à 58000 m3 prélèvements par an. Les consommations actuelles sont de plus de 48000 m3, ce qui q,ean § X représente 20% d'augmentation par rapport à l'existant. Shoul, dans quel milleu ? Cette augmentation est liée pour moitié aux consommations directes des nouveaux procédés, l'autre moitié pour les utilités du site. impliquera-t-li des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-II excédentaire X 7... en matériaux? Le seul apport de matériau sera réalisé lors de la phase travaux préalable avec la réalisation de génie civil (béton), ainsi que des tuyauteries pour les Est-li défiditaire en énergies, le tout dans le bâtiment existant. matériaux? Si out utilise till les X ressources naturelles du sal ou du soussol ? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

		and the second second	areas la company and a superior	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	La nouvelle ligne sera implantée dans les bâtiments existants.
	Est-il concemé par des risques 1echnologiques ?	X		Il n'y a pas de majoration des risques existants. Les principaux risques identifiés sont l'incendie/explosion, le déversement accidentel (épandage), le dégagement de gaz toxique en cas de réaction incompatible. Les conséquences de ces risques sont jugées modérées, avec une fréquence d'apparition des évènements improbables à probables.
Risques	Est-li concerné par des risques natureis ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitalites ? Est-il concerné par des risques sanitalites ?		X	L'extension projetée n'est pas concernée par les risques sanitaires liés au Cov Le site de production comporte un risque légionnelle lié à l'activité de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air. L'extension n'entraine pas la mise en place de moyens de refroidissement supplémentaires sur le site.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	L'intégration de cette activité réduira le trafic lié à cette activité (à terme 6 transports en moins par semaine).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?	X		Les nouveaux moyens seront implantés à l'intérieur du bâtiment de production actuel. Les nouveaux moyens sont prévus pour respecter les valeurs limites de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-II des rejets dans l'air ?	×		L'extension entraîne la création d'un nouveau rejet, qui sera traîté par lavage de gaz, et 3 extractions pour l'évacuation des gaz de combustion des équipements de chauffage des bains (chaudière et brûleurs). Actuellement, le site comprend 28 points de rejets canalisés pour les machines de production, ainsi que 5 points de rejet canalisés et 39 roof-top pour le chauffage. Par ailleurs, 8 nouveaux émissaires seront créés pour les autres nouvelles installations (peinture, grenaillage).
	Engendre-t-II des rejets liquides ? \$1 out, dans quel milleu ?		×	L'extension n'apportera pas de modification par rapport au réseau d'eau pluviale du site. Les autres réseaux liés aux rejets sanitaires et industriels, sont déjà raccordés à la station d'épuration communale.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		La nouvelle installation engendrera des effluents supplémentaires, liés à la production d'eau osmosée et déminéralisée, et aux bains de dégraissage/phosphatation. Ce dernier rejet sera traité préalablement. Avec l'extension, les rejets totaux de l'usine passeront de 23900 m3 à 33000 m3. Les effluents seront raccordés, comme actuellement, à la station de traitement urbaine de la Chauvinière. Les rejets avec l'extension représenteront une augmentation <1% pour la station d'épuration.
	Engendre-t-it la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'extension entraînera une production estimée de 55 tonnes de déchets supplémentaires par an, ce qui représente une évolution de 0,7 % de la production totale de déchets du site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	Le site actuel présente une surface de 456 000 m2 . Le bâtiment de production occupe 54 440 m2. Le site est implanté dans une zone d'activité économique, avec aux alentours des activités agricoles. Des habitations sont présentes de manière dispersée.
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi ? Non × Si oui, décris		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Sheul, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transtrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'intégration de l'activité de peinture sur notre site est liée à la demande de nos clients premium de respecter des niveaux de qualité spécifiques. La recherche de sous-traitant en France capable de garantir le respect des spécifications techniques spécifiques s'étant révélée infructueuse, il a été décidé de ne pas s'éloigner d'avantage géographiquement pour la réalisation de cette étape de production, et d'implanter le procédé sur notre site de fabrication.

Une attention particulière a été portée lors de la conception des procédés, afin de limiter les effets sur l'environnement.

- la peinture sera effectuée par poudrage, évitant les émissions de Cov,
- les procédés de dégraissage phosphatation sont équipés de rinçages par cascade inverse pour réduire les consommations d'eau,
- les effluents industriels associés à cette activité subiront un traitement physico-chimique avant rejet vers la station d'épuration communale,
- les rejets atmosphériques seront canalisés et disposeront de points d'extraction verticaux. Les émissions de l'installation de traitement de surface seront traitées avant rejet par un laveur d'air, les autres installations susceptibles d'émettre des poussières ou particules seront équipées de dépoussièreurs. Les installations sont conçues pour respecter les valeurs limites réglementaires, et intégrer les dispositifs de prévention associés (rétentions, alarmes, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du tormulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementaie ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet est une extension d'une activité autorisée, dans le bâtiment de production actuel.

Le site n'est pas dans une zone classée sensible.

L'extension engendre peu d'impact au regard de l'existant.

Le projet n'entraînant pas d'incidence négative notable, il n'y a pas lieu de réaliser une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez cor		nent transmises par le maître d'ouvra ci-joint en indiquant les annexes join ichent	ge ou pétitionnaire tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
		Objet	
		9. Engagement et sig	inature
Je certifie s	ur l'honneur l'exact	itude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	ALLONNES		le, 15 mai 2017
Signature	(ai	Hot	
	Insérez votre signati	are en cliquant sur le cadre ci-dessus	